

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : TCF ANF

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Sexe : Femme Homme

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Pays de naissance : Ville de naissance.....

Nationalité : Langue usuelle :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone portable :

Courriel :

Comment avez-vous connu notre centre ?

Sur le site de France Éducation Internationale Sur notre site internet Amis / proches

Autre :

Avez-vous une reconnaissance TH (Travailleur Handicapé) ? Aménagements des épreuves pour les candidats en situation handicap peut être sollicité.

Oui Non

Avez-vous déjà passé un TCF ?

NON, je m'inscris pour la première fois OUI Date :

Lequel :

Résultat obtenu :

CHOIX DU TEST

TCF Intégration

TCF Résidence

TCF Nationalité

CHOIX DES SESSIONS :

26 Janvier 2021

TARIF TCF IRN

Compréhension Orale + Compréhension Écrite + Expression
Orale + Expression Écrite : 170 €

Le moyen de paiement :

Virement bancaire

Chèque

Espèces

PIECE(S) À JOINDRE A CE FORMULAIRE : carte de séjour permis de conduire passeport

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES AVANT le 17 décembre 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le Test de connaissance du français est un test de placement linguistique pour les francophones non natifs. Il est administré par le Centre international d'études pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale.
- À compter du 3 janvier 2022, les deux déclinaisons du TCF CRF et le TCF ANF ont été remplacées par la DIAN (La direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) mettant à disposition des candidats une nouvelle version du test de connaissance de français appelée **TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN)**. Cette nouvelle déclinaison répond aux dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'arrêté du 21 février 2018 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée et du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.
- Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour : une demande de nationalité française ; une demande de carte de résident de longue durée ; une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII.
- La composition du TCF IRN concentrera, conformément à la demande de la DIAN, l'évaluation des candidats sur les niveaux A1, A2 et B1 pour être la plus juste et précise possible. Les attestations de cette nouvelle déclinaison du TCF ne mentionneront donc pas de résultats allant au-delà du niveau B1 atteint.
- L'attestation du TCF IRN fera apparaître : la mention « Niveau requis pour la demande de naturalisation (B1) : Atteint / Non atteint », la mention « Niveau requis pour la demande de la carte de résident (A2) : Atteint / Non atteint », la mention « Niveau global A1 : Atteint / Non atteint » (niveau requis pour les apprenants dans le cadre des formations OFII).
- Le TCF IRN est également utilisable dans le cadre de la validation du niveau A1 (parcours citoyen OFII).
- Le candidat doit impérativement déclarer son choix du test lors de sa demande d'inscription.
- À la demande de la DIAN, les attestations du TCF IRN devront obligatoirement comporter une photographie du candidat prise le jour de l'examen.
- Le candidat peut adresser sa demande de nouvelle correction des épreuves d'expression écrite et orale à Cap Savoir. Cette demande doit être formulée par écrit et en français. Cap Savoir transmet ensuite cette demande à France Éducation International. Toutefois, cette demande ne sera recevable que dans un délai d'un mois après l'envoi des attestations dans les centres de passation. Le candidat qui souhaite obtenir une nouvelle correction doit donc vérifier auprès du centre de passation jusqu'à quelle date il peut envoyer sa demande écrite.

Note sur la politique de confidentialité des données

France Éducation International

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, France Éducation international souhaite vous informer de sa politique de confidentialité et de protection vis-à-vis des données personnelles qui lui sont confiées dans l'exercice de ses missions. France Éducation international dans toutes ses composantes, y compris, naturellement, son département évaluation et certifications, s'engage à respecter les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Informatique et libertés ») et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et leurs principes fondamentaux : une collecte licite et loyale des données nécessaires à la gestion et la délivrance des diplômes et des attestations en langue française (DILF, DELF-DALF et TCF dans leurs différentes versions) ainsi qu'à la mise en place d'études statistiques et d'enquêtes permettant d'améliorer la qualité de nos services. France Éducation international met en œuvre, par ailleurs, toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adéquat de ces données. À tout moment, les personnes dont les données personnelles sont collectées ont la possibilité d'exercer leurs droits conformément aux textes évoqués ci-dessus, à savoir un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles.

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent au CIEP à conserver leurs données pendant 10 ans. Pour l'exercice de ces droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données.

- par courriel : cil@france-education-international.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation international, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Cap Savoir

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai dernier, Cap Savoir vous informe de sa politique de confidentialité et de protection vis-à-vis des données personnelles qui lui sont confiées dans l'exercice de ses missions. Cap Savoir conserve divers documents contenant vos données personnelles (nom –prénom, adresse, courriel, n° de téléphone...), complétés par vos soins, et peuvent être utilisés et/ou traités à **des fins pédagogiques ou promotionnelles**.

À tout moment, les personnes dont les données personnelles sont collectées ont la possibilité d'exercer leurs droits conformément aux textes évoqués ci-dessus, à savoir un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles.

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent au Cap Savoir à conserver leurs données pendant 3 ans. Pour l'exercice de ces droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données.

- par courriel : contact@capsavoir.org

- par voie postale : Cap Savoir 46 rue Saint Pierre 49300 CHOLET

Concernant l'utilisation des données à des fins promotionnelles, Cap Savoir s'engage à ne les utiliser que pour son propre compte et ne les céder à aucune entité.

J'autorise **Cap Savoir** à conserver mes données personnelles, pour une durée de 5 ans, afin de recevoir des informations commerciales ou promotionnelles (*ces données restent internes à Cap Savoir*)

Je n'autorise pas **Cap Savoir** à conserver mes données personnelles dans un but promotionnel

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Signature du candidat, précédé de la mention "Lu et approuvé"

Conditions d'inscription

Inscription :

L'inscription du candidat devient définitive à compter de la réception de la présente fiche.

Un acompte est demandé lors de l'inscription soit 50 euros par chèque ou virement.

Le candidat atteste par son inscription disposer du niveau requis pour se présenter à l'examen.

Le candidat a la possibilité de se rétracter 7 jours à compter de la signature du présent document.

Aménagements des épreuves pour les candidats en situation handicap :

Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. Cap Savoir pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 3 mois à l'avance.

Annulation, remboursement ou changement :

Il n'y aura aucune possibilité de remboursement ou de changement de date de session sauf en cas de force majeure (grèves, décès d'un parent, maladie...). Un justificatif administratif sera exigé à l'appui de toute demande de remboursement.

Important : le décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et l'arrêté du 21 février 2018 (NOR : INTV1805032A) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatifs au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ne mentionnent aucune disposition relative aux personnes en situation de handicap. En tout état de cause, toute personne ne rentrant pas dans les cas de dispense mentionnés page 8 doit présenter une attestation de test linguistique comportant un résultat dans les quatre épreuves. Seule la préfecture est en mesure de vous signifier une dispense pour un autre cas particulier.

Règlement des examens :

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à contact@capsavoir.org ou de téléphoner à Cap Savoir au 02.41.46.30.68.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Nouvelle formalité : À la demande de la DIAN, les attestations du TCF Intégration, Résidence et Nationalité devront obligatoirement comporter une photographie du candidat prise le jour de l'examen.

Par ce document, vous autorisez Cap Savoir à prendre ma photo en portrait le jour de l'examen

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- ✓ Demander un justificatif validé, en cas de retard dû aux transports en commun : dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé ;
- ✓ Vous pouvez vous présenter au TCF autant de fois que vous le souhaitez, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant 30 jours entre chaque passation.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- ✓ Le crayon à papier et la gomme sont strictement interdits. Vous devez apporter un stylo bille noir ;
- ✓ Vérifiez l'exactitude de vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) qui figureront sur votre attestation le jour du test. Cap Savoir n'est pas responsable de toute erreur non signalée ; et ceci ne sera plus corrigé par la suite ;
- ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique sont interdits ;
- ✓ Dictionnaires interdits ;
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- ✓ Les réponses ne doivent pas être indiquées sur le livret TCF mais uniquement sur la feuille de réponses (session papier).
- ✓ Lors de l'épreuve écrite, le surveillant vous distribue le livret de l'épreuve d'expression écrite et des feuilles de brouillon. Vous devez mettre vos feuilles de brouillons à l'intérieur du livret. Les feuilles de brouillons ne seront pas lues et seront jetées.
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude et engendrera l'annulation de votre examen ;
- ✓ Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Délibération des résultats :

- ✓ Les attestations sont disponibles environ 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à Cap Savoir ;

- ✓ Cap Savoir ne communique aucun résultat ni par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attention, toute demande de la réédition de modification ou de duplicata impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite directement à Cap Savoir.

Protocole sanitaire :

- ✓ La distance (1,50 mètre minimum) entre les candidats pendant les passations des épreuves doit être respectée ;
- ✓ Le port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations liées aux passations des examens et des tests ;
- ✓ Le lavage des mains est essentiel avant d'entrer dans les locaux et après l'examen ;
- ✓ Le nettoyage approfondi doit comprendre une désinfection des tables avant de quitter la salle ;
- ✓ Les candidats sont informés clairement et, dans la mesure du possible, au plus tard dans la semaine qui précède la session :
 - du maintien de la session dans le centre d'examen ;
 - de leur rôle actif dans le respect des gestes protecteurs ;
 - de la surveillance de l'apparition de symptôme avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne partent pour le centre d'examen (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
 - des moyens mis en œuvre par le centre en cas de symptômes chez un candidat ou un personnel ;
 - des numéros de téléphone du centre utiles pour obtenir des renseignements ;
 - de l'interdiction de pénétrer dans le centre d'examen pour les accompagnateurs ;
 - des points d'accueil ;
 - de l'obligation d'apporter un masque, un stylo et des écouteurs (pour le TCF sur ordinateur, si le centre n'est en pas en capacité de désinfecter correctement les siens) ;
 - des horaires à respecter pour éviter les attroupements à l'accueil et à la sortie ;

En m'inscrivant, je suis informé(e) que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____

Date : __/__/__

Signature :